

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Année 2023

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	0	INCALCULABLE		40	0
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	2	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE	0	15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			40		45
INDEX (sur 100 points)			INCALCULABLE		100

Incalculable car effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif total (moins de 3 hommes et 3 femmes dans une ou plusieurs CSP)

Incalculable car absence de retours de congé maternité

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs : 79

Date de publication : 26/02/2024

Transmission au CSE par mail + publication site internet